



Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière de l'exercice 2025

Solvency and Financial Conditions Report (S.F.C.R)

PRÉAMBULE

Pourquoi un rapport narratif public ?

Afin de démontrer leur capacité à maîtriser leurs risques, les organismes d'assurance sont amenés, depuis le 1er janvier 2016, à tenir annuellement à disposition du public un rapport narratif dénommé le « Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière » ou le SFCR (Solvency and Financial Condition Report).

Le but de ce rapport est double :

- D'une part, il permet de confirmer la capacité des organismes d'assurance à respecter leurs engagements vis-à-vis des assurés et donc d'assurer à ces derniers qu'ils n'encourent aucun risque en ce qui concerne leur solvabilité sur le court et moyen terme.
- D'autre part, la communication publique permet aux assurés d'effectuer une comparaison entre les différents acteurs du marché assurantiel.

Sur quels éléments peut-on faire une comparaison entre les acteurs du marché ?

Afin de répondre aux objectifs précités, le rapport présente notamment, la performance, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation et la gestion de capital de l'organisme concerné ainsi que son ratio de solvabilité.

Qu'est-ce qu'un ratio de solvabilité ?

Le ratio de solvabilité est un indicateur défini au niveau Européen visant à s'assurer que les organismes d'assurance disposent de la richesse nécessaire pour couvrir un risque bicentenaire.

SYNTHÈSE

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

MIC Insurance est une société d'assurances régie par le Code des Assurances français. Elle exerce son activité principalement en France et en Espagne, en assurances de dommages, responsabilité civile, accidents et caution.

MIC Insurance Company SA a été créé, en France, en 2020 et a repris en 2021 le portefeuille de Millennium Insurance Company Ltd (Gibraltar) qui avait exercé son activité en Europe pendant 20 ans, jusqu'à la date du Brexit, le 31/12/2020.

Ce rapport ne concerne que MIC Insurance Company SA (France).

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La gouvernance de l'entreprise repose sur un Conseil d'Administration composé de 3 administrateurs élus :

- Président : **Agustin Vidal**
- Administrateur : **Rocio Morera Maldonado**
- Administrateur : **Manuel Garcia Pereira**

Ce dernier approuve les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

La direction effective de l'entreprise est nommée par le Conseil d'Administration :

- Directeur Général : **Emmanuel Morandini**
- Directeur Général Délégué : **Renaud de Coquereaumont**

Les Fonctions Clés sont portées par :

- Conformité : **Emmanuelle TALAMON**
- Gestion des risques : **Pierre-Eliot BERTIN**
- Audit Interne : **Dejan RANCIC**
- Actuariat : **Rija RAKOTOMANANA**

Ces nominations ont fait l'objet d'une déclaration auprès du régulateur français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de MIC Insurance regroupe l'ensemble des risques auxquels la société est exposée :

- Le risque de souscription
- Le risque de marché
- Le risque de crédit
- Le risque de liquidité
- Le risque opérationnel
- Le risque de réputation
- Le risque de réserve
- Le risque juridique
- Le risque stratégique

MIC Insurance a mis en place un ensemble de techniques d'atténuation de ces différents risques qui font l'objet pour la plupart d'entre eux de tests de résistance dans le cadre de l'ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité)

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Au 31 décembre 2025, les actifs de MIC Insurance en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 454 millions EUR en valeur de marché.

Les provisions techniques en normes Solvabilité 2 (BE) sont évaluées à 255 millions EUR bruts de réassurance et à 251 millions EUR nets de réassurance. Le total du passif hors fonds propres économiques est de 309 millions EUR.

E. GESTION DU CAPITAL

Les fonds propres économiques sont évalués à 145mEUR et le ratio de couverture du SCR à 157% au 31/12/2025.

SOMMAIRE

I	PRÉAMBULE	2
II	SYNTHÈSE	4
A	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	8
	A.1. ACTIVITÉS	9
	A.2. RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION	10
	A.3. RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS	10
	A.4. RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS	10
	A.5. AUTRES INFORMATIONS	10
B	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	11
	B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12
	B.2. EXIGENCES EN MATIÈRE D'APTITUDE ET D'ADÉQUATION	15
	B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS ORSA	15
	B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	19
	B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE	20
	B.6. FONCTION ACTUARIELLE	21
	B.7. EXTERNALISATION	21
	B.8. AUTRES INFORMATIONS	22
C	PROFIL DE RISQUE	23
	C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	24
	C.2. RISQUE DE MARCHE	24
	C.3. RISQUE DE CRÉDIT	25
	C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ	25
	C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL	25
	C.6. AUTRE RISQUE MATÉRIEL	26
	C.7. AUTRES INFORMATIONS	27
D	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	28
	D.1. ACTIFS	30
	D.2. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	32
	D.3. VALORISATION DU PASSIF	34
	D.4. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVE	35
	D.5. AUTRES INFORMATIONS	35
E	GESTION DU CAPITAL	36
	E.1. COMPOSITION DES FONDS PROPRES	37
	E.2. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL	38
	E.3. Utilisation du sous-module « RISQUE sur ACTIONS » FONDÉ sur la DURÉE dans le calcul du capital de solvabilité requis	39
	E.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	39
	E.5. RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	39
	E.6. AUTRES INFORMATIONS	39
III	ANNEXE I : QRT PUBLIC	40
IV	ANNEXE II : LEXIQUE	48



ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1. ACTIVITÉS

MIC Insurance est autorisée à souscrire des assurances non-vie sur l'ensemble du marché européen pour les branches ci-dessous :

- Accidents ;
- Assurance incendie et autres dommages aux biens ;
- Assurance responsabilité civile générale ;
- Assurance de crédit et cautionnement ;
- Assurance protection juridique ;
- Pertes financières diverses.

Les affaires sont souscrites par l'intermédiaire de courtiers et d'agences de souscription sélectionnés dans plusieurs pays européens.

Notre stratégie est de développer une activité d'assurance multibranche rentable dans les pays de l'Union Européenne où il existe des niches de marché auxquelles MIC Insurance peut apporter son expérience et ses connaissances.

La société se concentre sur une croissance soigneusement contrôlée et souscrit des affaires de qualité, tout en pensant toujours aux besoins de ses clients.

La direction générale s'engage à tout moment à gérer l'entreprise en tenant compte des risques. Cette philosophie fait partie intégrante de la culture d'entreprise et des processus décisionnels.

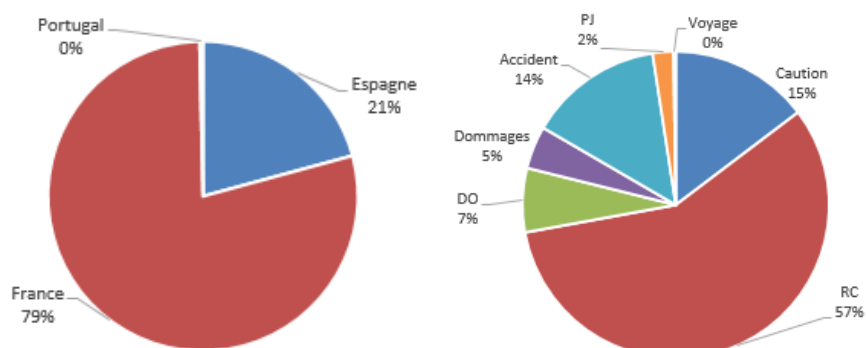
MIC Insurance est immatriculé au répertoire SIREN sous le numéro 885 241 208. Son siège social est situé au 29 rue de Bassano, 75008 Paris. Son capital social est de 50'000'000EUR. Elle est soumise aux dispositions du Code des Assurances et au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située au 4 Place de Budapest, 75009 PARIS.

La certification des comptes annuels est confiée à BDO France, 43-47 avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris.

A.2. RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION

MIC Insurance opère sur le marché de l'assurance non-vie essentiellement en Espagne et en France.

Détail des primes 2025 :



Les comptes annuels sont approuvés par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de mai 2025.

MIC Insurance enregistre en 2025 un résultat bénéficiaire après impôts de 11 millions EUR (9 millions en 2024).

En millions EUR	2023	2024	2025
Primes émises	153	160	168
Primes acquises	139	154	166
Charge et frais de sinistre	-100	-112	-108
Frais d'acquisition et d'administration	-31	-37	-39
Résultat brut de l'assurance	8	5	18
Résultat de réassurance	-1	-1	-13
Résultat non technique de l'assurance	0	0	0
Résultat opérationnel	7	3	6

A.3. RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS

En millions EUR	2023	2024	2025
Résultat financier	4	9	10

Les résultats financiers bénéficient de la mise en place de notre stratégie d'investissement après la hausse des taux d'intérêts.

A.4. RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS

Aucun résultat lié à d'autres activités n'est à mentionner.

A.5. AUTRES INFORMATIONS

En millions EUR	2023	2024	2025
Impôts sur les bénéfices	3	4	4
Résultat net	8	9	11

B

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

MIC Insurance se développe avec un réseau d'intermédiaires soigneusement sélectionnés et compte sur ces intermédiaires pour fournir des services appropriés d'administration des polices et de gestion des sinistres, supervisés par la direction générale et les comités opérationnels.

MIC Insurance s'assure que la gestion des risques est au cœur de son activité et des processus de prise de décision. La société dispose de différents comités, comme le comité de souscription et le comité des sinistres, qui se réunissent régulièrement. Les décisions clés sont prises par la direction générale.

Dans le cadre de sa gestion globale des risques, la société a décidé d'utiliser le modèle standard pour le calcul de son exigence réglementaire de solvabilité et de s'en servir comme base, en tenant compte de manière appropriée des autres facteurs de risque et des mesures d'atténuation, ainsi que des tests de résistance appropriés, pour la réalisation de son ORSA (évaluation interne des risques). Cette méthode est considérée comme appropriée pour la société, car elle ne souscrit pas de risques ou d'expositions inhabituels qui pourraient nécessiter l'utilisation d'un modèle interne.

Concernant les pratiques de rémunération, la rémunération des employés n'expose pas MIC Insurance à un risque supplémentaire, n'a pas d'impact sur le profil de risque de la société et ne menace pas sa base de capital.

MIC Insurance s'assure qu'elle fait appel à des prestataires de services qui ont les compétences et l'expérience requises. Un dialogue permanent avec les prestataires de services est maintenu et des audits sont effectués. Les différents accords sont pris en compte dans le cadre de la politique d'externalisation.

Les performances de nos prestataires de services sont contrôlées par le processus d'audit et grâce à un dialogue continu. La manière dont les prestataires de services sont payés n'expose pas MIC Insurance à un risque supplémentaire, n'a pas d'impact matériel sur le profil de risque de la société et ne menace pas sa base de capital.

Les fonctions clés sont tenues en interne par des personnes directement employées.

MIC Insurance fonctionne avec un Conseil d'administration, une direction générale et divers comités de gestion :

	FRÉQUENCES	FONCTIONS
COMITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Trimestrielle	Approbation de la stratégie et suivi de son exécution par la Direction générale.
COMITÉ DE DIRECTION	Trimestrielle	Suivi des projets clés, des résultats et des partenariats (courtiers). Définition des objectifs des membres du comité de direction.
COMITE DE SUCCURSALE	Trimestrielle	Examen de la performance de la succursale en Espagne. Suivi des projets. Décision sur les risques significatifs.
COMITÉ DE SOUSCRIPTION	Trimestrielle	Examen des performances, fixation des taux, contrôle de la souscription conformément aux règles de souscription convenues et à la tarification approuvée, ainsi que la conformité aux plans d'affaires.
COMITÉ DES SINISTRES	Trimestrielle	Approbation des procédures, contrôle et suivi de la sinistralité, examen des sinistres importants.
COMITE DES INVESTISSEMENTS	Trimestrielle	Décide de la stratégie d'investissement et suit sa mise en place.
COMITE D'AUDIT	Semestrielle	Examiner les rapports d'audit interne et externe avant de les soumettre au Conseil d'administration et veiller au respect du plan d'audit annuel.
COMITÉ DE CONFORMITÉ	Semestrielle	Examiner les rapports de conformité et veiller au respect du plan de conformité annuel. S'assurer que la société respecte les dispositions légales, réglementaires et administratives.
COMITÉ DES RISQUES	Semestriel	Contrôler les risques qui ont été définis comme potentiellement graves et en informer le Conseil d'administration et la direction générale.
COMITÉ DE RÉASSURANCE	Semestrielle	Examen et contrôle des conditions de réassurance.

La société est organisée par départements avec clarté et transparence des responsabilités :

Départements administratifs (interne) : Il est chargé de traiter et contrôler les informations mensuelles de souscription et de gestion des courtiers.

Départements souscription et technique (interne) : Il est chargé de réaliser les études de produits, de tarification et d'analyser la qualité de la production.

Service des sinistres (interne) : Il est chargé de la gestion, de l'examen et du contrôle des sinistres, du chargement des informations et de l'établissement des réserves. Il transmet les informations aux services de réassurance et de comptabilité. Il bénéficie également du soutien de techniciens spécialisés, d'avocats, d'experts, etc.

Département juridique (interne) : il est responsable du support juridique pour les départements, de la gestion juridique des dossiers de sinistres, de la coordination des avocats et experts, et du suivi des réclamations.

Département informatique (interne) : il est chargé de la sécurité et du traitement des données dans les systèmes informatiques et offre un soutien continu et une assistance informatique en relation avec tous les incidents qui peuvent survenir dans n'importe quel secteur de l'entreprise lié à un support informatique.

Départements Comptabilité, Finances (interne) : il vérifie que toutes les informations reçues des départements d'administration, de sinistres et de réassurance sont correctes. Il est responsable de la gestion et du contrôle des revenus et des paiements, de la comptabilité au jour le jour, du reporting et de la clôture des comptes mensuels, ainsi que de la liaison avec les auditeurs externes.

Département des ressources humaines (interne) : Ce département établit l'ensemble des procédures et contrôles des contrats d'embauche, le suivi des dossiers des employés, ainsi que la gestion des salaires et la prévention des risques professionnels. Il peut être soutenu par des sociétés externes.

Département de réassurance (interne) : Il se consacre à la recherche et à la conclusion de contrats avec des réassureurs pour les différentes branches d'activité conformément à la politique de la société, au règlement et à la communication d'informations à ces derniers.

Département de production (interne): Il a la charge de la recherche de nouveaux partenariats et de l'analyse des business plans.

Département du service clientèle (interne) : Il traite et résout toutes les plaintes et réclamations qui sont présentées à la société. De même, ce département offre une assistance (téléphone, e-mail, formulaire web) pour la résolution des doutes ou incidents que des tiers (clients, producteurs, etc.) peuvent présenter.

Département actuariel (interne) : MIC Insurance dispose de son propre département actuariel qui effectue le calcul des provisions techniques, ainsi que l'évaluation de la qualité des données utilisées pour ces calculs. Il développe les reporting techniques ainsi que la production des rapports de solvabilité requis par la loi. Le département actuariel complète une partie des QRT en coordination avec les équipes en interne. Les QRT restant ainsi que les calculs du SCR et du MCR, sont externalisés au cabinet de conseil Actuelia.

Département des risques et du contrôle interne (interne) : il est chargé d'accompagner les autres départements à gérer les risques pouvant impacter la compagnie. Pour cela le département des risques identifie, analyse, mesure, contrôle et réduit les risques quand cela est possible, en collaboration avec les autres équipes.

Département de l'audit interne (interne) : il est chargé d'évaluer l'approche du management en matière de gestion des risques et de gouvernance, en se focalisant sur les systèmes de contrôle interne.

B.2. EXIGENCES EN MATIÈRE D'APTITUDE ET D'ADÉQUATION

MIC Insurance doit s'assurer que les personnes qui dirigent l'entreprise ou qui remplissent des fonctions clés ont les connaissances et les compétences appropriées pour le faire. La société doit donc s'assurer que ces personnes sont à la fois aptes et appropriées et qu'elles ont l'attitude requise.

Les exigences minimales que les membres du gouvernement d'entreprise doivent remplir pour exercer leur fonction sont les suivantes :

- **Administrateurs et direction générale** : expérience minimale de plus de 10 ans dans le secteur des assurances, chacun d'entre eux ayant une formation professionnelle, dans au moins un des domaines liés à l'activité ;
- **Comité de souscription et de sinistres** : expérience de plus de 5 ans dans un service de souscription et de sinistres. Formation professionnelle de plus de deux ans en rapport avec l'activité ;
- **Fonction actuarielle** : expérience de plus de 5 ans dans le secteur des assurances, avoir le diplôme officiel;
- **Fonction audit** : formation professionnelle liée à l'audit sur les entreprises d'assurances et expérience préalable de cinq ans minimum ;
- **Fonction de gestion des risques** : expérience minimale dans la fonction risque assurances de 5 ans ;
- **Fonction de conformité** : formation juridique, 5 ans d'expérience en juridique et conformité assurances ;

Les membres du Conseil d'administration, de la direction générale et des sous-comités, ainsi que les personnes exerçant d'autres fonctions importantes, possèdent des connaissances et une expérience étendue dans divers domaines, ce qui permet de gérer et de superviser l'entreprise de manière professionnelle. Cela garantit une répartition appropriée des compétences pour la gestion de l'entreprise.

Chacun est tenu de veiller à l'actualisation de ses compétences et de ses connaissances.

B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS ORSA

B.3.1 POLITIQUES

MIC Insurance s'assure que ses activités sont gérées avec une connaissance claire des risques engagés. L'objectif principal de cette politique est d'exprimer les niveaux et les types de risques que la société est prête à assumer (appétit pour le risque) afin de réaliser son plan stratégique sans déviations significatives, même dans des situations de stress. Il s'agit d'assurer un niveau de risque prudent qui permet à la société de générer des rendements tout en maintenant des niveaux de capital acceptables et en générant des bénéfices sur une base récurrente. Le but ultime est d'assurer la protection des assurés, aujourd'hui et à l'avenir, et de permettre à la société d'atteindre ses objectifs stratégiques globaux.

La politique de gestion des risques de MIC Insurance vise à atteindre un profil de risque modéré grâce à une gestion prudente, diversifié par zones géographiques, courtiers et classes d'affaires, avec une présence internationale et la recherche d'une croissance durable au fil du temps.

La société dispose d'une culture du risque adéquate visant à réaliser la mise en œuvre des politiques et à atteindre les objectifs définis dans tous les cas en respectant les réglementations applicables dans chaque juridiction et les réglementations internes de la société.

Un certain nombre de paramètres clés, liés principalement à la solvabilité, la liquidité et la récurrence des résultats, en fonction des circonstances qui se produisent dans chaque cas, déterminent la gestion des risques de MIC Insurance et permettent d'atteindre l'objectif fixé.

- **Solvabilité** : la gestion de la société vise à toujours conserver un capital adéquat pour la bonne conduite des affaires, même dans des situations de choc économique et financier sévère.

- **Profitabilité et récurrence** : MIC Insurance a pour objectif de générer des revenus récurrents, même en cas de détérioration de la situation économique, afin de garantir un rendement raisonnable aux actionnaires.
- **Liquidité et financement** : MIC Insurance doit maintenir une position solide soutenue par une base stable et un financement diversifié, même en période de stress.

MIC Insurance souscrit un portefeuille avec des types d'activités et dans des pays diversifiés. La société opère par le biais d'intermédiaires soigneusement sélectionnés et s'assure que les Intermédiaires disposent d'une expertise suffisante dans les secteurs d'activité concernés. Elle ne s'engage dans de nouveaux domaines que lorsqu'elle est satisfaite de l'historique et qu'elle s'est assurée que les connaissances et l'expertise nécessaires existent également en interne.

B.3.2 RESPONSABILITÉ

L'approche de MIC Insurance en matière de gestion des risques est communiquée à tous les directeurs, cadres, managers et employés, ainsi qu'à toutes les autres personnes qui aident à la gestion de la société. Toutes ces personnes ont le devoir de respecter et de se conformer à la philosophie de gestion des risques de la société.

Il est de la responsabilité de tous d'examiner toute question susceptible de donner lieu à un événement à risque pouvant avoir un impact important sur l'entreprise. Ceci est effectué à travers un dialogue complet et détaillé sur un large éventail de questions lors des réunions du Conseil d'administration et des comités.

MIC Insurance a documenté le profil de risque de la société, y compris l'appétit et la tolérance au risque, et a établi un registre des risques pour évaluer les principaux risques et leurs responsables.

B.3.3 GESTION DES RISQUES

1. IDENTIFICATION ET ATTÉNUATION DU RISQUE

Les principaux paramètres identifiés sont les indicateurs de risque et les contrôles établis qui sont sélectionnés et convenus pour chaque catégorie de risque.

Les différents risques qui existent dans chaque type de catégorie de risque par le biais d'indicateurs sont identifiés. Des mesures d'atténuation sont fixées.

2. FRÉQUENCE

Les risques sont identifiés et enregistrés dans un registre des risques. Chaque risque identifié a une fréquence spécifique établie.

3. STRESS TESTS

Les tests de résistance sont destinés à mettre en œuvre les points ci-dessus pour vérifier l'efficacité du registre des risques ainsi que les mesures d'atténuation déposées. Il s'agit d'un exercice régulier qui vise à évaluer les vulnérabilités auxquelles la société peut être exposée. Ce test est conçu pour mesurer la résistance aux évolutions du marché à des événements indésirables graves. Il permettra également d'examiner l'augmentation potentielle des risques dans des situations de stress.

Ces rapports de risque sont basés sur des tests de résistance prenant en compte les critères suivants :

- Risques identifiés dans le registre des risques, à court et à long terme, leur probabilité et leur impact potentiel ;
- Nouvelles tendances et évolutions du marché ;
- Discussion et remise en question d'événements potentiels et de leur impact potentiel ;
- Changements possibles dans les conditions économiques générales ;
- Les scénarios les plus défavorables, mais toujours acceptables ;
- Risque d'accumulation et d'interaction potentielle.

4. ATTÉNUATION DU RISQUE

Le registre des risques doit détailler les mesures et les actions prises pour atténuer les risques et réduire leur impact sur la société et indiquer si elles nécessitent des capitaux pour être mises en œuvre.

5. ÉVALUATION DES RISQUES

Afin d'évaluer le risque, nous devons faire une distinction :

- **Risque inhérent** : Il s'agit du risque inhérent à chaque activité, indépendamment des contrôles effectués au cours des périodes correspondantes. Ce risque résulte de l'exposition et de la probabilité qu'un choc négatif affecte la rentabilité et le capital de la société.
- **Le risque résiduel** : C'est le risque qui subsiste, après la mise en place des contrôles et atténuations. Il faut rechercher un équilibre sur le niveau de ressources à consacrer pour minimiser ou atténuer ces risques. Le risque résiduel peut être considéré comme ce qui sépare la société de la sécurité absolue.

Cette évaluation est réalisée en fonction de son impact probable et de la probabilité de son occurrence selon les matrices suivantes :

- IMPACT (A)

La matrice de sévérité définit les différents niveaux de gravité d'un risque si celui se matérialise. Les niveaux de gravité des pertes financières (impact financier dans le tableau ci-dessous) ont été fixés selon un pourcentage du résultat avant impôt. Les 6 niveaux de sévérité des risques sont les suivants :

Gravité du risque	Impact	Impact financier	Impact opérationnel	Impact sur la réputation
1	Négligeable	Moins de 0,4	Pas d'impact	Pas de publicité négative
2	Faible	Entre 0,4 et 0,6	Perturbation inférieure à 1 jour	Publicité négative négligeable
3	Modéré	Entre 0,6 et 1,2	Perturbation inférieure à une semaine	Publicité négative pour une courte période
4	Significatif	Entre 1,2 et 2,5	Perturbation supérieure à une semaine	Publicité négative pendant une semaine au maximum
5	Très significatif	Entre 2,5 et 3,7	Perturbation pouvant aller jusqu'à un mois et nécessitant des ressources importantes pour y remédier	Publicité négative pendant plus d'une semaine, mais non permanente
6	Grave	Supérieur à 3,7	Perturbation supérieure à un mois et nécessitant des ressources importantes pour y remédier	Publicité négative qui crée des dommages permanents

- PROBABILITÉ (B)

La probabilité d'occurrence du risque est également classée en 6 niveaux :

Cote de probabilité	Description Probabilité	Description Probabilité
1	Improbable	(1 fois tous les 100 ans)
2	Très peu probable	(1 fois tous les 50 ans)
3	Peu probable	(1 fois tous les 20 ans)
4	Possible	(1 fois tous les 10 ans)
5	Probable	(1 fois tous les 3 ans)
6	Très probable	(plus d'1 fois par an)

- RISQUE GÉNÉRAL (A * B)

L'impact est multiplié par le ratio de probabilité, ce qui donne lieu à la matrice d'évaluation du risque suivante :

Impact	Probabilité					
	1	2	3	4	5	6
1	1	2	3	4	5	6
2	2	4	6	8	10	12
3	3	6	9	12	15	18
4	4	8	12	16	20	24
5	5	10	15	20	25	30
6	6	12	18	24	30	36

	Faible
	Modéré
	Significatif
	Elevé

B.3.4 ORSA

L'objectif de la politique ORSA est de s'assurer que le Conseil d'administration a une compréhension approfondie des risques auxquels MIC Insurance est confrontée et que la société maintient des niveaux de capital appropriés pour gérer et atténuer ces risques.

L'évaluation du risque propre et de la solvabilité de MIC Insurance doit être effectuée de manière efficace, cohérente et fiable et doit fournir à la direction de la société les informations nécessaires pour prendre des décisions appropriées. L'ORSA est réalisé par différents membres de l'équipe de direction ayant les compétences et les connaissances appropriées dans les domaines concernés.

Il est suffisant de procéder à une évaluation formelle du risque propre et de la solvabilité sur une base annuelle. Cette évaluation a lieu au cours du dernier trimestre de l'année, ce qui permet d'aligner le calendrier sur le processus de planification des activités.

L'ORSA est réalisé comme suit :

- Production d'un plan d'affaires annuel ou révision/révision du plan d'affaires existant ;
- Prévision ou re-prévision de l'activité pour les deux années suivantes ;
- Calcul à partir des données historiques pour les modèles/hypothèses pertinents ;

- Calcul du SCR sur la base du plan d'affaires et des hypothèses ;
- Discussion avec le Conseil d'administration du plan d'affaires, des hypothèses et des autres détails sous-tendant le calcul du SCR ;
- Révision du plan d'affaires, des hypothèses et/ou du calcul du SCR si nécessaire à la suite de cette discussion ;
- Prise en compte des risques spécifiques, du profil de risque spécifique de MIC Insurance, des limites et des tolérances quant à leur impact sur le plan d'affaires, les hypothèses et/ou le calcul du SCR ;
- Tests de stress et de scénarios du plan d'affaires, des hypothèses et du calcul du SCR ;
- Discussion finale et signature par la direction générale et le Conseil d'administration.

B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

MIC Insurance s'engage à gérer ses activités en tenant compte des risques. Pour ce faire, des contrôles appropriés ont été mis en place pour réduire les risques dans la mesure du possible. La gestion des risques et l'adhésion aux contrôles internes font partie intégrante de la culture d'entreprise.

La politique de contrôle interne vise à garantir que :

- Des procédures existent pour l'identification et l'évaluation des risques ;
- Des processus et procédures appropriés sont en place pour contrôler les risques identifiés ;
- Les personnes impliquées dans l'activité sont formées et conscientes de leur rôle en matière de contrôles internes ;
- Des processus de surveillance et de révision appropriés sont en place.

Le dispositif de contrôle interne est organisé selon le modèle des trois 3 lignes de défense :

- en 1ère ligne de défense, le management opérationnel est responsable de la mise en œuvre, au quotidien, des procédures opérationnelles et de la maîtrise des risques associés. Il est à ce titre, en charge de la prise de risques, leur prévention et leur gestion, ainsi que la mise en place des actions correctives éventuelles. Dans le cadre d'un système de responsabilité en cascade, le management intermédiaire définit et met en place des procédures de contrôle détaillées et supervise l'application de ces procédures par leurs collaborateurs. Il veille ainsi à la bonne atteinte des objectifs opérationnels et stratégiques fixés par la Direction Générale et peut également compter sur la Direction Résilience et Protection ainsi que sur les différentes structures de contrôle dédiées ;
- en 2ème ligne de défense, la Direction du Contrôle Interne est chargée de structurer et d'animer le dispositif de maîtrise des principaux risques opérationnels, en s'assurant notamment de l'existence de contrôles de premier niveau et en vérifiant l'efficacité de leurs conception et exécution. Les Fonctions de Vérification de la Conformité et de Gestion des Risques complètent cette ligne de défense ;
- en 3ème ligne de défense, la Direction de l'Audit Interne, évalue l'efficacité du dispositif de contrôle interne, comprenant les activités exercées par les premières et deuxièmes lignes de défense en indépendance.

B.4.1 FONCTION DE CONFORMITÉ

Cette fonction soutient le développement de pratiques responsables dans l'Entreprise, garantissant une croissance productive, durable et inclusive. À cette fin, elle est chargée de la supervision et du contrôle du respect par la société des exigences législatives et réglementaires de l'activité qu'elle exerce, des règles internes d'organisation et de fonctionnement, ainsi que du traitement des plaintes et réclamations internes et externes. La fonction de conformité a les responsabilités suivantes :

- Réalisation des procédures de "Connaissance des clients" (« Know your customer ») sur les nouvelles contreparties, le cas échéant ;

- Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- Révision de la formulation des politiques de l'entreprise ;
- Conseils à l'organe d'administration, de gestion ou de supervision concernant le respect des dispositions légales, réglementaires et administratives ;
- Suivi des plaintes et des réclamations ;
- Garantir la réponse en temps utile à tout organisme officiel ;
- Maintien du programme de contrôle de la conformité ;
- Examiner les efforts de la société pour obtenir une plus grande transparence dans ses performances et la divulgation de la pratique de son activité et de sa documentation ;
- Assurer la transparence, éviter la fraude et respecter les droits de tous les travailleurs et clients ;
- Identifier, étudier et mettre en œuvre tout changement législatif ou réglementaire qui affecte l'activité de la société et la détermination et l'évaluation du risque de conformité ;
- Effectuer des contrôles annuels d'aptitude et de propriété sur tous les membres du Conseil d'administration et les responsables des principales fonctions ;
- Veiller au respect par les employés de tous niveaux de la société du Code d'éthique et de conduite auquel ils doivent avoir un accès permanent ;
- Réception, gestion et résolution des plaintes ou des suspicions de violation du Code d'éthique et de conduite formulées par les travailleurs par le biais de la boîte aux lettres des plaintes de la société établie à cet effet ;
- Identifier les externalisations, s'assurer de leur conformité et de leur contrôles ;
- L'examen des systèmes et procédures d'organisation interne de la société pour la conformité aux exigences légales et réglementaires applicables. De même, il peut proposer des améliorations en considérant les besoins et les objectifs de l'entité, sa structure organisationnelle et la philosophie de travail ;
- Examiner périodiquement l'analyse préventive ou le plan d'évaluation des risques pour la conformité de la société.

B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

L'audit interne est une activité objective et indépendante, dont le rôle est d'aider la direction à atteindre les objectifs de la société en améliorant constamment l'efficacité de ses opérations.

Il est chargé d'évaluer l'approche du management en matière de gestion des risques et de gouvernance, en mettant l'accent sur les systèmes de contrôle interne. Il examine la manière dont les processus et les contrôles de la société fonctionnent afin d'évaluer leur efficacité à garantir la conformité avec la stratégie et les politiques.

L'audit interne a pour objectif d'aider le management en identifiant les zones de risque significatif et en proposant des améliorations si nécessaire.

Le plan d'audit interne :

- Prend en compte les risques auxquels la société est confrontée et planifie son travail de manière à couvrir tous les domaines d'activité importants, en mettant suffisamment l'accent sur les domaines présentant un risque ou une importance plus élevée ;
- Fourni au Conseil d'administration un plan d'audit détaillé, précisant entre autres le calendrier, les informations liées aux audits et l'accès aux personnes nécessaires ;
- Examine les conclusions des audits précédents et les mesures correctives prises : cela implique notamment la mise en place d'un plan d'action permettant de faire le suivi des recommandations validées et faites lors des audits.
- Examine la conformité à toute décision prise à la suite de recommandations antérieures ;
- Documente de manière complète les procédures d'audit entreprises ;
- Produit des rapports de ses conclusions pour le Comité d'audit et le Conseil d'administration ;
- Émet des recommandations d'améliorations ;
- Tient un registre des audits réalisés et des rapports émis.

B.6. FONCTION ACTUARIELLE

Le rôle de la fonction actuarielle est de fournir à la direction générale et au Conseil d'administration un point de vue indépendant sur les provisions, la rentabilité et la solvabilité.

MIC Insurance emploie un département actuariel interne, supporté par des ressources externes si nécessaire.

La fonction actuarielle interne est responsable des domaines suivants :

- Calcul des provisions techniques ;
- Explication de toute modification importante des données, des méthodologies ou des hypothèses ;
- Évaluation de la suffisance et de la qualité des données et de la cohérence avec les normes de qualité des données ;
- Recommandations pour améliorer la qualité des données, le cas échéant ;
- Back-testing des meilleures estimations par rapport à l'expérience réelle, signalement des écarts importants et propositions pour améliorer le calcul ;
- Avis sur la politique globale de souscription :
 - Cohérence de la tarification des produits avec la politique de souscription pour l'acceptation des risques ;
 - Opinion sur les facteurs de risque affectant la rentabilité au cours de l'année à venir, y compris les facteurs ; externes tels que l'inflation et les changements juridiques ou de marché ;
 - Variabilité de l'estimation de la rentabilité attendue ;
 - Cohérence de cette variabilité avec l'appétit pour le risque.

La structure et la répartition des tâches proposées sont considérées comme proportionnelles à la nature, à l'échelle et à la complexité de l'entreprise.

B.7. EXTERNALISATION

MIC Insurance dispose d'une politique d'externalisation. Celle-ci définit les processus et procédures qui sont suivis lors de la décision d'externaliser une activité particulière. Elle comprend des détails sur la gestion des risques et les accords contractuels. La personne chargée de superviser les fonctions externalisées possède le niveau approprié de connaissances, de compétences et d'expérience pour superviser la prestation des services.

L'externalisation a pour but de transférer des activités et/ou des services, ainsi que leur gestion, à une entité externe spécialisée afin de réaliser certains processus ou travaux, ce qui permet de concentrer les ressources disponibles dans l'activité principale.

Afin d'éviter la perte de contrôle de l'activité externalisée, la société fixe les paramètres pour favoriser une culture de collaboration et de confiance entre les équipes internes et externes, et s'assurer que les objectifs sont clairs.

En outre, la politique de l'entreprise veut que toutes les fonctions importantes externalisées soient soumises à des exigences d'adéquation et de pertinence ; ceci est évalué régulièrement.

Un examen approfondi est requis en amont de tout engagement contractuel et de la réalisation des prestations. Il porte sur la vérification des aptitudes, capacités et agréments légaux des entités candidates, ainsi que sur l'absence de conflit d'intérêts.

Le contrat de sous-traitance est un accord écrit qui définit clairement les droits et obligations respectifs de l'entité cliente et du prestataire de services. Il doit être en conformité avec les lois et règlements applicables, en particulier concernant la protection des données à caractère personnel.

Le prestataire de services, soumis à ces dispositions, doit garantir la sécurité et la confidentialité des informations ayant trait à l'entité bénéficiant de ses services.

Une activité importante ou critique est une activité relative au « cœur de métier assurance » et dont l'interruption éventuelle aurait un impact significatif sur l'entité. La politique de sous-traitance impose une liste de clauses à

inclure, de façon obligatoire, aux contrats et conventions de sous-traitance d'activités qualifiées d'importantes ou critiques. Elles incluent, notamment, des exigences en matière d'auditabilité, de plan de continuité et de plan de reprise d'activité.

Aucune fonction clé ne fait l'objet d'externalisation.

Les prestataires chargés des activités importantes ou critiques pour le compte de MIC Insurance Company se situent en France et en Espagne.

B.8. AUTRES INFORMATIONS

MIC Insurance vise à améliorer continuellement ses systèmes de conformité et de gouvernance en s'assurant qu'ils soient réexaminés, évalués et que des recommandations soient faites à la direction générale et au Conseil d'administration concernant l'amélioration et le développement des systèmes. Elle prend également en compte les conseils et les directives pertinents du secteur, et les met en œuvre en fonction de la taille et de la complexité de la société.

Les audits internes et externes fournissent une évaluation indépendante des systèmes de gouvernance de MIC Insurance. Les recommandations de ces audits sont examinées par la direction générale et le Conseil d'administration et mises en œuvre de manière proportionnelle aux risques de l'entreprise.

C

PROFIL DE RISQUE

C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque d'assurance est défini comme la possibilité que la société émette des polices supérieures à l'appétit pour le risque, qu'elle contracte des risques en dehors de la politique de souscription, qu'elle subisse une déviation de la sinistralité, que les réserves soient mal évaluées ou que des risques importants ne soient pas couverts par la politique de réassurance. C'est le principal risque de l'entreprise.

MIC Insurance souscrit un certain nombre de lignes d'affaires différentes, y compris les accidents et la santé, les dommages aux biens, la responsabilité, le crédit et le cautionnement, la protection juridique essentiellement en Espagne et en France.

La société opère par le biais d'intermédiaires soigneusement sélectionnés et s'assure que MIC Insurance et les intermédiaires disposent d'une expertise suffisante dans les secteurs d'activité concernés. L'activité commerciale est suivie par le comité de souscription.

Le rôle de la souscription est de gérer la rentabilité et les volumes des affaires par la sélection des risques, la tarification et la distribution. L'objectif est d'atteindre les ratios de sinistralité ciblés et de réduire les risques dans les segments souscrits.

Pour la gestion des sinistres, la société bénéficie des conseils d'experts internes et externes. L'évolution des sinistres est discutée et suivie lors des réunions régulières du comité des sinistres.

Le rôle des fonctions sinistres et actuariat est d'assurer que les sinistres sont correctement et adéquatement provisionnés, en tenant compte de tous les facteurs pertinents, y compris les changements du marché, l'inflation et d'autres questions similaires. Des informations adéquates de sinistralité doivent être transmises à la fonction de souscription pour la prise de décision concernant la sélection et la tarification des risques futurs.

Afin de nous assurer de la suffisance des réserves, nous avons mis en place un panel de contrôles et les réserves sont revues annuellement par un cabinet externe.

Les protections de réassurance proportionnelle et en excès sont achetées selon le type de produit à un niveau conforme à l'appétence au risque.

Les contrôles clés sont en place :

- Examen détaillé des relevés mensuels pour surveiller les performances en matière de souscription et de sinistres :
 - Chiffre d'affaires et mixte d'activités ;
 - Taux de sinistralité et évolution historique ;
 - Fréquence ;
 - Coût moyen par sinistre ;
 - Différences entre le paiement des sinistres et les réserves constituées.
- Surveillance/gestion étroite du gestionnaire de sinistres ;
- Audits périodiques du gestionnaire de sinistres ;
- Supervision et contrôle en interne des sinistres importants.
- Suivi de l'efficacité de la réassurance

C.2. RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché est causé par la possibilité de pertes dans la valeur des positions détenues à la suite de changements dans les prix du marché des instruments financiers.

Une stratégie d'investissement appropriée et bien exécutée est un facteur contribuant à permettre à MIC Insurance de sécuriser sa base de capital et de réaliser des bénéfices durables. Le contrôle des investissements est également important pour garantir la capacité de faire face aux obligations liées aux sinistres lorsqu'elles arrivent à échéance et ainsi protéger l'avenir de la société et sa réputation.

Les décisions d'investissement de MIC Insurance sont prises par le comité d'investissement et suivies régulièrement.

Tous les investissements sont détenus en euros et ne présentent donc aucun risque de change pour la société. MIC Insurance détient ses liquidités dans des banques diversifiées dont la notation est supérieure à "A".

Le comité d'investissements examine le portefeuille et évalue le risque de concentration, afin de s'assurer qu'il est conforme à la propension au risque de MIC Insurance et à la politique d'investissement.

Le portefeuille est investi sur des titres diversifiés dans différents types d'actifs et de secteurs d'activité avec des limites par contreparties.

Le portefeuille ne contient pas d'actions.

C.3. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit de MIC Insurance doit rester raisonnable. Il provient de différentes sources : les encaissements de primes des intermédiaires et des assurés, les investissements dans des obligations, les dépôts bancaires et les recouvrements de réassurance.

La gestion du risque de crédit est importante pour garantir que la société minimise la possibilité de pertes dues au non-paiement des montants qui lui sont dus.

MIC Insurance minimise le risque de crédit découlant de ses opérations. Les principaux contrôles de l'entreprise sont :

- Résiliation des impayés selon les lois en vigueur ;
- Audit régulier des agences de souscription et courtiers ;
- Contrôle des recouvrements de réassurance ;
- Notation minimale A des réassureurs et des banques ;
- Recours à un courtier en réassurance expérimenté.

C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est la possibilité que la société ne dispose pas de suffisamment de liquidités pour faire face au paiement de ses obligations.

La gestion des liquidités de la société est nécessaire afin de s'assurer qu'elle est en mesure de faire face à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance, tout en équilibrant cela avec la réalisation de rendements sur les actifs investis moins liquides.

Les besoins en liquidités sont équilibrés, dans le but d'obtenir des rendements adéquats tout en garantissant la disponibilité de fonds supplémentaires en cas de déviation. Les investissements suivent donc la politique d'ALM (Asset Liability Management) qui garantit une liquidité permanente et un adossement de la durée des actifs aux futurs cashflows des passifs.

C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel peut avoir un impact sur tous les secteurs de l'entreprise et entraîner une perte de bénéfices et / ou de capital.

La société vise à minimiser le risque opérationnel dans la mesure du possible. La politique de la société est d'enregistrer ses risques réels et potentiels dans un registre des risques. Celui-ci liste les principaux risques auxquels la société est exposée et les contrôles en place pour les atténuer.

MIC Insurance a mis en place divers contrôles, pour atténuer le risque opérationnel :

- Intégrité des données : l'équipe informatique a mis en place les éléments de sécurité nécessaires ;
- Qualité des données : l'univers de contrôle interne permet d'assurer la qualité des données ;
- Tout est doublement vérifié par différents niveaux : Production et analyse des reporting, informations financières, paiements ;
- Analyse et examen détaillés des reporting mensuels : contrôle et retour d'information continue des différentes agences ;
- Supervision, contrôle et audits du gestionnaire de sinistres ;
- Plans de reprise après sinistre et de continuité des activités en cas d'urgence.

C.6. AUTRE RISQUE MATÉRIEL

C.6.1 RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique est défini comme l'impact actuel et futur sur les bénéfices et le capital qui pourrait résulter de décisions commerciales imprudentes, d'une mauvaise mise en œuvre des décisions ou d'un manque de réactivité aux changements du marché. Ces risques peuvent être des incertitudes ou des opportunités, et sont généralement les questions clés qui préoccupent le Conseil d'administration et la direction générale.

Le risque stratégique est l'incompatibilité entre deux ou plusieurs des éléments suivants :

- Les objectifs stratégiques de MIC Insurance ;
- Les ressources disponibles pour atteindre les objectifs ;
- Les stratégies commerciales ;
- La manière dont les stratégies et les objectifs sont mis en œuvre ;
- La situation économique des marchés sur lesquels MIC Insurance opère.

MIC Insurance a un cadre approprié pour limiter la possibilité d'un risque stratégique.

En outre, MIC Insurance souscrit des assurances dommages aux biens, responsabilités civiles générales, crédits et cautionnements, protection juridique et est donc exposée à des engagements qui peuvent ne pas se réaliser avant une période considérable. La société vise à s'assurer que ses engagements sont entièrement compensés par des actifs et que le risque de non-concordance est minimisé.

La responsabilité du contrôle du risque stratégique incombe au Conseil d'administration de MIC Insurance.

Le Conseil d'administration de MIC Insurance approuve une stratégie pour l'entreprise qui se traduit par un plan d'affaires sur 3 ans et un budget annuel.

C.6.2 RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation est le danger que l'opinion publique négative réduise la capacité de MIC Insurance à se développer. Ce risque peut entraîner une sélection défavorable des risques à l'encontre de la société.

Les contrôles clés sur lesquels MIC Insurance s'appuie sont les suivants :

- Surveillance et rapport par la fonction de conformité ;
- Dialogue individuel permanent avec les contreparties concernées ;
- Suivi et contrôle des prestataires de services ;
- Suivi régulier des réclamations.

C.6.3 RISQUE JURIDIQUE

MIC doit opérer à tout moment en conformité avec les réglementations des pays dans lesquels elle opère. Une infraction réglementaire peut entraîner :

- Amendes pour non-conformité ou compensation
- mauvaise image
- Frais d'avocats

Les contrôles clés sur lesquels MIC Insurance s'appuie sont :

- Des consultations régulières avec les avocats et les différentes sources juridiques qui nous permettent d'être tenus informés des évolutions législatives et du respect des lois en vigueur ;
- Examen des processus et audit pour vérifier la conformité réglementaire ;
- Suivi régulier des réclamations.

C.7. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information complémentaire n'est à mentionner.

D

VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

Afin de procéder à l'harmonisation des bilans prudentiels des organismes d'assurance, et ce malgré la diversité des systèmes comptables européens, la directive Solvabilité 2, et notamment le chapitre VI, établit des règles spécifiques pour l'évaluation des actifs et passifs.

Selon la réglementation, ils doivent être « valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Le règlement délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014 complète cette directive et présente un ensemble de méthodes de valorisation hiérarchisées :

- Utilisation des prix de marché ;
- Utilisation des prix de marché d'instruments similaires ;
- Utilisation de modèles de valorisation utilisant des données de marché ;
- Une des trois méthodes suivantes : approche de marché, par les revenus ou par les coûts.

Les principes retenus pour la valorisation Solvabilité 2 sont les suivants :

- La continuité d'activité ;
- L'indépendance des éléments du bilan ;
- Le principe d'équité.

Valorisation des placements mobiliers en normes comptables

Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France établissent que les actifs doivent être enregistrés au coût historique ou au coût amorti :

- Pour que les actifs soient enregistrés au coût historique, les biens achetés sont enregistrés à leur coût d'acquisition et les biens acquis à titre gratuit à leur valeur estimée. Le coût historique ne sera jamais réévalué si l'actif est apprécié, mais une provision doit être comptabilisée dans certains cas de dépréciation.
- Le coût amorti est, quant à lui, égal au coût d'acquisition, déduction faite d'une éventuelle dépréciation, due à une moins-value constatée et/ou à un amortissement.

Par application des textes Solvabilité 2, il est donc nécessaire de séparer les dispositions prudentielles et le cadre comptable. Dans le but d'une harmonisation des comptes prudentiels, la directive a adopté de nouvelles bases, méthodes et hypothèses d'évaluation des actifs. Ces dernières modifient la plupart des montants associés à chaque catégorie et conduisent à une nouvelle structure de bilan : le bilan économique.

Le présent rapport expose les règles comptables utilisées à des fins de solvabilité et les hypothèses utilisées dans ce cadre. Il tend également à exposer les principales différences entre ces nouvelles méthodes et les méthodes utilisées dans les comptes sociaux.

D.1. ACTIFS

Dans les comptes sociaux, la valorisation des titres est réalisée, conformément aux principes comptables français. La ventilation des actifs dans le bilan prudentiel Solvabilité II a été effectuée selon le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable d'assurance et le bilan Solvabilité II publié par l'ACPR le 28 octobre 2016.

L'actif est constitué des placements, des provisions techniques cédées, des impôts différés actifs et des autres actifs. La méthode de valorisation des provisions techniques cédées est similaire à celle des provisions techniques présentées en section D.2.

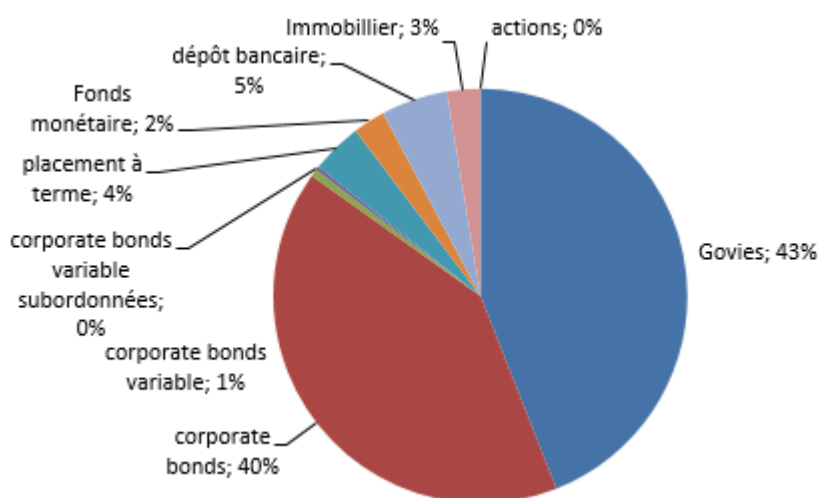
L'actif du bilan de MIC Insurance se décompose comme suit :

	Valeur Comptable au 31/12/2025	Valeur Prudentielle au 31/12/2025	Ecart S2 -S1
Frais d'acquisition reportés	8.023 k€	-	-8.023 k€
Goodwill	9.686 k€	-	-9.686 k€
Actifs incorporels	-	-	-
Placements	330.807 k€	345.727 k€	14.921 k€
Dont Terrains et constructions	9.520 k€	9.520 k€	-
Dont Autres placements	321.286 k€	336.207 k€	14.921 k€
Montants recouvrables au titre de la réassurance	19.844 k€	3.906 k€	-15.938 k€
Dont Non-Vie	19.797 k€	3.861 k€	-15.937 k€
Dont Santé Non Similaire à la Vie	47 k€	45 k€	-2 k€
Créances	70.711 k€	70.711 k€	-
Dont Créance née d'opérations directes	62.824 k€	62.824 k€	-
Dont Créance née d'opérations de réassurance	7.686 k€	7.686 k€	-
Dont Autres créances	201 k€	201 k€	-
Autres actifs	33.512 k€	33.536 k€	25 k€
Dont Liquidités, livrets et cash à la banque	33.512 k€	33.536 k€	25 k€
Compte de régularisation - Actif	21.268 k€	-	-21.268 k€
Dont ICNE	-	-	-
Dont Autres comptes de régularisation / Actifs d'exploitation	21.268 k€	-	-21.268 k€
Impôts différés actifs	-	-	-
Total Actif	493.850 k€	453.881 k€	-39.969 k€

D.1.1 VALORISATION DES PLACEMENTS

Les placements de MIC Insurance représentent 379 millions EUR en valeur prudentielle et sont répartis comme suit :

En millions EUR	Valeur Comptable au 31/12/2025	Valeur Prudentielle au 31/12/2025	Ecart S2 -S1
Obligations	251 M€	260 M€	9 M€
OPVCM	71 M€	76 M€	5 M€
Immobilier	9 M€	9 M€	0 M€
Trésorerie	34 M€	34 M€	0 M€
Total de l'investissement	364 M€	379 M€	15 M€



1. LES OBLIGATIONS

En norme Solvabilité II, les titres obligataires sont évalués en valeur de marché.

Les obligations détenues en direct sont valorisées à 260 millions EUR au 31/12/2025, soit 69% de la valeur totale des placements. Le rating moyen S&P est A+.

Nous avons attendu la remontée des taux pour augmenter notre exposition ce qui a permis d'éviter au portefeuille d'être impacté par la chute de leur valeur en 2022 et 2024.

2. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEUR DE MARCHÉ (OPVCM)

Les organismes de placement collectif sont valorisés à leur valeur de marché. Ils représentent 76 millions EUR. Ce sont essentiellement des fonds investis en obligations d'entreprise de grande qualité. 1 ligne de 2 millions d'EUR est un fonds immobilier.

3. TRÉSORERIE ET PLACEMENTS A TERME

En norme Solvabilité II, la trésorerie et les placements à terme sont évalués à leur valeur en norme sociale, soit 34 millions EUR, représentant 9% des placements. Les banques ont des ratings S&P A ou supérieur.

4. IMMOBILIER

En 2025, nous avons acquis un immeuble pour 9 millions EUR qui va être transformé en 2026 pour devenir notre siège social.

5. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

En norme Solvabilité II, les autres actifs financiers comptabilisés sont évalués en valeur de marché lorsqu'ils font référence à des actifs cotés. Dans le cas contraire, ils sont évalués à leur valeur comptable.

Ces actifs font notamment référence aux immobilisations corporelles, aux placements détenus par les entreprises non assurantielles et aux titres mis en équivalence.

D.1.2 AUTRES ACTIFS

Les actifs incorporels, les frais d'acquisition reportés ainsi que les goodwill ne sont pas comptabilisés en normes Solvabilité II. Ils sont donc nuls dans le bilan Solvabilité II.

Les créances sont valorisées dans le bilan Solvabilité II à leur valeur en norme sociale. De plus, en vision prudentielle, les charges constatées d'avance sont intégrées au poste de créances. En vision comptable, elles apparaissent au niveau des comptes de régularisation.

Le bilan comptable affiche des provisions cédées aux réassureurs de 20 millions EUR contre 4 millions EUR en vision prudentielle. Les montants cédés correspondent notamment à la cession à des réassureurs d'une partie des activités. La valorisation des provisions est présentée dans la partie D.2.

D.2. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les garanties commercialisées par MIC Insurance sont classées dans les lignes d'activité suivantes :

N° LoB	Garanties	Classement Solvabilité II
1	Frais de soin	Santé Similaire à la Non-Vie
4	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Non-Vie
5	Assurance responsabilité civile générale	
6	Assurance de crédit et cautionnement	
7	Assurance protection juridique	
9	Pertes financières diverses	

D.2.1 METHODE DE CALCUL DES PROVISIONS EN NORME SOLVABILITE II

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par MIC Insurance pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés relativement aux garanties souscrites.

Leur montant représente la somme de la meilleure estimation des engagements et de la marge de risque.

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à la valeur actuelle probable des engagements futurs liés à des sinistres survenus et non encore réglés.

Ces provisions sont estimées à partir de certaines méthodes de provisionnement déterministes actuarielles classiques listées ci-dessous :

- Chain Ladder sur triangles de charges de sinistres
- Méthode de ratio cible (Target Loss Ratio – TLR)
- Méthode de Bornhuetter-Ferguson sur les charges
- Méthode de coût moyen

Les provisions sont estimées à partir des triangles de sinistres par année de survenance. Pour les segments de risques où les triangles le permettent (i.e. un historique suffisant et peu erratique), la méthode de Chain Ladder sur les charges de sinistres est privilégiée pour les années d'exercices N-2 et antérieures. La méthode de ratio cible

(Target Loss Ratio) est jugée plus pertinente pour les exercices N & N-1, ces années n'étant pas assez matures pour une estimation robuste par la méthode de Chain-Ladder.

Afin de s'approcher au maximum des cadences de sinistres cibles, une neutralisation ou un lissage des coefficients de développement atypiques peut-être réalisés pour assurer la cohérence des ratios calculés par la méthode de Chain Ladder.

En norme Solvabilité 2, une **Provision pour sinistres non encore manifestés (PSNEM économique)** est calculée pour les garanties Dommages Ouvrages (DO) et Responsabilité Civile Décennale (RCD). Une méthode classique de provisionnement dérivée de Chain Ladder projette des sinistres sur primes (S/P), par dates de déclaration d'ouverture de chantier (DOC) et années de développement.

La meilleure estimation des engagements est la valeur actuelle probable des flux de trésorerie futurs liés aux engagements d'assurance à la date d'inventaire selon une courbe des taux sans risques fournie par l'EIOPA.

Sur les risques santé, les cotisations futures sont limitées à une année pour respecter la notion d'engagement puisqu'à la date de clôture l'assureur ne dispose plus du délai pour résilier le contrat et est donc engagé sur une année supplémentaire.

Les flux entrants correspondent aux primes futures, incluses dans les frontières des contrats. Elles concernent en pratique les cotisations périodiques et les primes des contrats pluriannuels pour lesquelles l'assureur est engagé.

Les flux sortants correspondent :

- Aux prestations représentant les garanties des contrats, nettes de chargements de gestion et y compris revalorisations ;
- Aux frais de gestion des contrats y compris inflation (acquisition, administration, gestion des sinistres, autres charges techniques et frais de gestion des placements) ;
- Aux commissions envers les tiers.

L'évaluation repose sur l'utilisation de projection d'encours pour les sinistres connus complétée par des méthodes de cadencement type Chain Ladder (méthode basée sur le développement d'un triangle de prestations).

D.2.2 ÉCARTS DE VALORISATION ENTRE LES COMPTES SOCIAUX ET EN NORME SOLVABILITE II

Les écarts de valorisation par rapport à l'approche sociale s'expliquent entre autres par l'utilisation de la courbe de taux fournie par EIOPA comme taux d'actualisation ; la prise en compte de la date d'engagement dans l'évaluation des provisions techniques et non plus la date de comptabilisation et une évaluation au plus fin des risques afin de faire ressortir l'ensemble des marges futures attendues.

La **Marge de risque** est calculée de telle manière que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une tierce personne pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge pour risque est évaluée par la méthode du « coût du capital ».

La marge de risque est déterminée à partir de la projection des sous-modules de SCR sur 20 ans (profondeur d'historique des triangles utilisée pour calculer les provisions Best Estimate). Des approximations sont parfois réalisées pour les sous-modules de SCR les moins importants (SCR Contrepartie par exemple).

Les provisions techniques cédées représentent la part des réassureurs dans les provisions. Elles sont calculées dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que celles retenues pour le calcul des provisions brutes de réassurance, en tenant compte toutefois d'un ajustement de la probabilité de défaut des réassureurs.

D.2.3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES EN VISION PRUDENTIELLE :

Branche d'activité		BE de sinistres	BE de primes	Marge de risque	Provisions techniques prudentielles	Provisions comptables
Santé NSLT	Frais de Soins	33.532.305	-915 k€	4.647 k€	37.264 k€	37.198.761
Non Vie	Assurance incendie et autres dommages aux biens	22.438 k€	1.194 k€	3.366 k€	26.998 k€	52.880 k€
Non Vie	Assurance responsabilité civile générale	181.243 k€	-10.455 k€	24.330 k€	195.117 k€	269.716 k€
Non Vie	Assurance crédit et cautionnement	-3.422 k€	-595 k€	-572 k€	-4.588 k€	16.172 k€
Non Vie	Assurance protection juridique	199 k€	-367 k€	-24 k€	-192 k€	1.989 k€
Non Vie	Pertes financières diverses	114 k€	54 k€	24 k€	192 k€	198 k€
Total		234.105 k€	-11.084 k€	31.770 k€	254.790 k€	378.152 k€

D.3. VALORISATION DU PASSIF

Comme pour l'actif du bilan, le rattachement des postes Solvabilité II aux postes comptables a été réalisé sur la base du tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et les fonds propres Solvabilité II, publié le 20 mai 2016 par l'ACPR.

Le passif du bilan de MIC Insurance se décompose comme suit :

	Valeur Comptable au 31/12/2025	Valeur Prudentielle au 31/12/2025	Ecart S2 -S1
Provisions Techniques Brutes Non-Vie	340.755 k€	217.527 k€	-123.229 k€
dont Best Estimate de cotisations	59.055 k€	-10.170 k€	-69.224 k€
dont PSAP Non-vie / Best Estimate de Sinistres	281.701 k€	200.572 k€	-81.128 k€
Marge de risque	-	27.124 k€	27.124 k€
Provisions Techniques Brutes Santé Non Similaire à la Vie	37.396 k€	37.264 k€	-132 k€
dont Best Estimate de cotisations	202 k€	-915 k€	-1.117 k€
dont PSAP Non-vie / Best Estimate de Sinistres	37.194 k€	33.532 k€	-3.662 k€
Marge de risque	-	4.647 k€	4.647 k€
Autres dettes	33.769 k€	33.769 k€	-
Autres comptes de régularisation	4.926 k€	-	-4.926 k€
Impôts différés passifs	-	20.800 k€	20.800 k€
Total Passif	416.847 k€	309.359 k€	-107.488 k€

D.3.1 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Il n'existe pas de dettes envers les établissements de crédit dans le bilan de MIC

D.3.2 DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont maintenues pour leur valeur nette comptable ;

D.3.3 AUTRES DETTES (NON LIÉES AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCE)

Les autres dettes sont valorisées à la valeur nette comptable.

D.3.4 AUTRES DETTES NON MENTIONNÉES DANS LES POSTES CI-DESSUS

Cette ligne comprend les comptes de régularisation (produits constatés d'avance, ...). En norme Solvabilité 2, ces derniers sont maintenus à la valeur nette comptable, exception faite pour les comptes de régularisation des placements obligataires (valorisés à zéro, car déjà rattachés aux placements obligataires à l'actif).

D.3.5 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. MIC Insurance comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur à la date d'arrêté. Le montant d'impôt différé net est obtenu en faisant la différence entre les impôts différés actifs (IDA) et les impôts différés passifs (IDP).

Les actifs d'impôts différés nets ne sont pris en compte que :

- Si leur recouvrabilité ne dépend pas des résultats futurs ;
- Ou si leur recouvrabilité est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Au 31/12/2025, MIC Insurance étant en situation d'impôt différé passif net, le test de recouvrabilité n'a pas eu besoin d'être effectué.

		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Annulation des actifs incorporels	-	-	-	-
	Annulation des FAR	-	8.023 k€	2.006 k€	-
	Annulation du Goodwill	-	9.686 k€	2.422 k€	-
	Réévaluation des actifs	379.264 k€	385.586 k€	1.581 k€	-
	Réévaluation des provisions techniques actifs	3.906 k€	19.844 k€	3.985 k€	-
	Sous-total Actif	383.170 k€	423.139 k€	9.992 k€	-
PASSIF	Réévaluation des provisions techniques Passif	254.790 k€	378.152 k€	-	30.840 k€
	Autres Passifs	33.769 k€	38.695 k€	-	1.232 k€
	Sous-total Passif	254.790 k€	378.152 k€	-	32.072 k€

	Actif	Passif
Impôts différés Net	0	20.800 K€

D.4. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVE

Aucune méthode alternative n'a été utilisée.

D.5. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information complémentaire n'est à mentionner.

E

GESTION DU CAPITAL

E.1. COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Dans l'environnement Solvabilité II, les exigences de solvabilité (SCR et MCR) doivent être couvertes par des fonds propres. Le régime prudentiel établit une distinction entre, d'une part les fonds propres au bilan et d'autre part, des éléments qui pourraient faire partie des fonds propres, mais qui sont hors bilan. Ainsi, les fonds propres au bilan prennent la dénomination de fonds propres de base et ceux hors bilan, de fonds propres auxiliaires.

La différence entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et les fonds propres Solvabilité II, s'explique principalement par les écarts d'évaluation des passifs, et en particulier sur les provisions techniques, ainsi que les différences éventuelles de valorisation des actifs.

Les caractéristiques de ces titres, en particulier en termes de disponibilité permanente et de rang de subordination, déterminent à la fois leur admissibilité à l'un des trois niveaux (Tier 1, 2 ou 3) de fonds propres prudentiels et leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR).

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour MIC Insurance :

es fonds propres	31/12/2025
Tier 1	145 M€
1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	77 M€
Dette subordonnée	0 M€
Réserve de réconciliation	68 M€
Tier 2	0 M€
dont dette subordonnée	0 M€
Tier 3	0 M€
Dont impôts différés actifs nets	0 M€
es fonds propres	145 M€
es fonds propres éligibles à la couverture du SCR	145 M€
es fonds propres éligibles à la couverture du MCR	145 M€

Les fonds propres prudentiels sont obtenus par différence entre l'actif et le passif prudentiel. Puis les retraitements réglementaires sont effectués afin d'obtenir les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et le MCR. Au 31/12/2025, étant donné que MIC Insurance ne détient pas dette subordonnée et qu'il est en situation d'impôts différés passifs net, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR correspondent au total des fonds propres soit 145 millions EUR.

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres en norme Solvabilité II :

	31/12/2025
Fonds propres comptables	77 M€
Frais d'acquisition reportés	-3 M€
Goodwill	-10 M€
Actifs incorporels	0 M€
Plus ou moins values latentes	15 M€
BE Réass	-16 M€
Autres postes actif	-21 M€
BE Prime Brut	70 M€
BE Sinistre Brut	85 M€
Risk Margin	-32 M€
Autres postes passif	0 M€
IDA	0 M€
IDP	-21 M€
Fonds propres économiques	145 M€

En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 77 millions EUR et 145 millions EUR en vision économique.

Au 31/12/2025, le passage des fonds propres sociaux aux fonds propres prudentiels se caractérise principalement par l'écart entre la valorisation des provisions techniques en vision comptable et Best Estimate.

E.2. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL

Le SCR et le MCR sont respectivement calculés selon les méthodes définies dans la formule standard proposée par la Directive Solvabilité II et dans les règlements délégués.

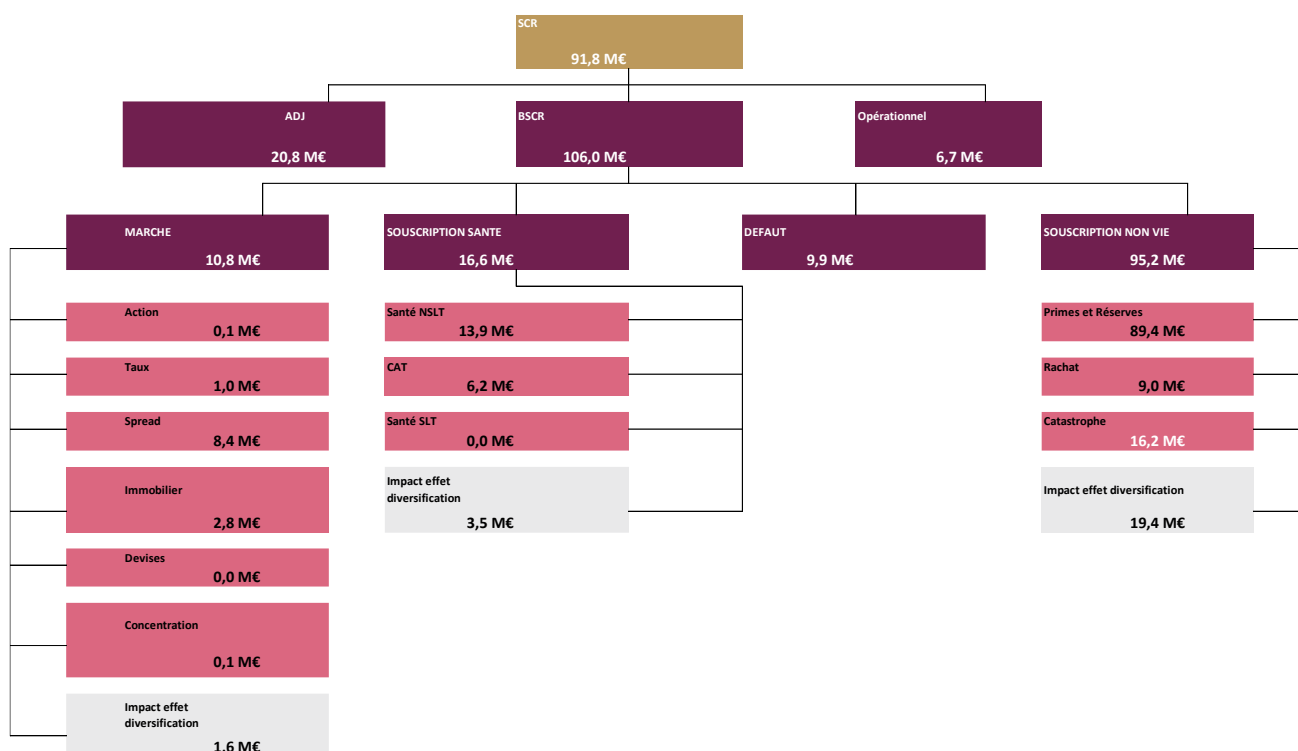
Le MCR est évalué à 38 millions EUR. Le ratio de couverture du MCR s'élève à 383% au 31/12/2025.

	MIC
SCR	92 M€
BSCR	106 M€
SCR Vie	0 M€
SCR Non Vie	95 M€
SCR Santé	17 M€
SCR Marché	11 M€
SCR Contrepartie	10 M€
Opérationnel	7 M€
Ajustement	21 M€

Le SCR s'élève à 92 millions EUR au 31/12/2025.

Le ratio de couverture du SCR s'élève à 157% au 31/12/2025.

Les SCR par module et sous-module de risques sont présentés ci-après.



E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

MIC Insurance n'utilise pas le sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du SCR.

E.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

MIC Insurance utilise la formule standard et n'a pas développé de modèle interne.

E.5. RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

MIC Insurance respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis. Aucun risque raisonnablement prévisible de manquement n'est anticipé.

E.6. AUTRES INFORMATIONS

N/A

ANNEXE I : QRT PUBLIC

1. S.02.01.01 – BILAN

			Solvency II value	Statutory accounts value				
			C0010	C0020				
Assets	Goodwill		R0010	9.686.072				
	Deferred acquisition costs		R0020	-				
	Intangible assets		R0030	-				
	Deferred tax assets		R0040	-				
	Pension benefit surplus		R0050	-				
	Property, plant & equipment held for own use		R0060	205.219	205.219			
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)		R0070	345.522.186	330.601.384			
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	Property (other than for own use)		R0080	9.315.007	9.315.007		
		Holdings in related undertakings, including participations		R0090	-	-		
		Equities		R0100	-	-		
		Equities	Equities - listed	R0110	-	-		
			Equities - unlisted	R0120	-	-		
		Bonds		R0130	260.263.803	250.766.190		
		Bonds	Government Bonds		R0140	153.192.412	148.910.755	
			Corporate Bonds		R0150	107.071.391	101.855.436	
			Structured notes		R0160	-	-	
			Collateralised securities		R0170	-	-	
		Collective Investments Undertakings		R0180	75.943.376	70.520.187		
		Derivatives		R0190	-	-		
		Deposits other than cash equivalents		R0200	-	-		
		Other investments		R0210	-	-		
		Assets held for index-linked and unit-linked contracts		R0220	-	-		
		Loans and mortgages		R0230	-	-		
		Loans and mortgages	Loans on policies		R0240	-	-	
	Loans and mortgages to individuals		R0250	-	-			
	Other loans and mortgages		R0260	-	-			
	Reinsurance recoverables from:		R0270	3.905.797	19.844.260			
	Reinsurance recoverables from:	Non-life and health similar to non-life		R0280	3.905.797	19.844.260		
		Non-life and health similar to non-life	Non-life excluding health	R0290	3.860.541	19.797.321		
			Health similar to non-life	R0300	45.256	46.939		
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		R0310	-	-		
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	Health similar to life	R0320	-	-		
			Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	-	-		
	Life index-linked and unit-linked		R0340	-	-			
	Deposits to cedants		R0350	-	-			
	Insurance and intermediaries receivables		R0360	62.824.156	62.824.156			
	Reinsurance receivables		R0370	7.685.947	7.685.947			
	Receivables (trade, not insurance)		R0380	201.283	201.283			
	Own shares (held directly)		R0390	-	-			
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in		R0400	-	-			
	Cash and cash equivalents		R0410	33.536.455	33.511.550			
	Any other assets, not elsewhere shown		R0420	-	29.290.598			
	Total assets		R0500	453.881.044	493.850.470			
	Liabilities	Technical provisions - non-life		R0510	254.790.420	378.151.812		
		Technical provisions - non-life	Technical provisions - non-life (excluding health)		R0520	217.526.539	340.755.464	
			Technical provisions - non-life (excluding health)	Technical provisions calculated as a whole		R0530	-	-
				Best Estimate		R0540	190.402.685	-
Risk margin				R0550	27.123.854	-		
Technical provisions - health (similar to non-life)			R0560	37.263.881	37.396.348			
Technical provisions - health (similar to non-life)			Technical provisions calculated as a whole		R0570	-	-	
			Best Estimate		R0580	32.617.367	-	
			Risk margin		R0590	4.646.514	-	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)			R0600	-	-			
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)			Technical provisions - health (similar to life)		R0610	-	-	
		Technical provisions - health (similar to life)	Technical provisions calculated as a whole		R0620	-	-	
			Best Estimate		R0630	-	-	
			Risk margin		R0640	-	-	
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0650	-	-		
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	Technical provisions calculated as a whole		R0660	-	-	
			Best Estimate		R0670	-	-	
Risk margin			R0680	-	-			
Technical provisions - index-linked and unit-linked		R0690	-	-				
Technical provisions - index-linked and unit-linked		Technical provisions calculated as a whole		R0700	-	-		
		Best Estimate		R0710	-	-		
		Risk margin		R0720	-	-		
Other technical provisions		R0730	-	-				
Contingent liabilities		R0740	-	-				
Provisions other than technical provisions		R0750	-	-				
Pension benefit obligations		R0760	-	-				
Deposits from reinsurers		R0770	1.228.643	1.228.643				
Deferred tax liabilities		R0780	20.800.158	-				
Derivatives		R0790	-	-				
Debts owed to credit institutions		R0800	-	-				
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions		R0810	13.926.914	13.926.914				
Insurance & intermediaries payables		R0820	16.100.939	16.100.939				
Reinsurance payables		R0830	2.512.229	2.512.229				
Payables (trade, not insurance)		R0840	-	-				
Subordinated liabilities		R0850	-	-				
Subordinated liabilities	Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0860	-	-			
	Subordinated liabilities in Basic Own Funds		R0870	-	-			
Any other liabilities, not elsewhere shown		R0880	-	4.926.459				
Total liabilities		R0900	309.359.302	416.846.996				
2. Excess of assets over liabilities		R1000	144.521.742	77.003.475				

3. S.05.01.01 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

			Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)						
			Medical expense insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	Total
			C0010	C0070	C0080	C0090	C0100	C0120	C0200
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	23,526,612	18,553,291	97,504,536	24,052,702	3,631,421	380,268	167,648,829
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120							
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130							
	Reinsurers' share	R0140	28,187	4,944,077	2,541,469	11,810,569	3,022		19,264,906
Net	R0200	23,554,798	13,609,214	94,963,067	12,242,133	3,634,443	380,268	148,383,923	
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	23,067,154	18,071,902	94,920,505	26,327,237	3,268,422	261,870	165,917,090
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220							
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230							
	Reinsurers' share	R0240	28,475	4,534,891	2,386,259	13,568,373	3,022		20,458,026
Net	R0300	23,095,630	13,537,011	92,534,247	12,758,864	3,271,444	261,870	145,459,064	
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	21,574,442	10,709,833	68,175,417	4,456,410	144,876	134,562	105,195,539
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320							
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330							
	Reinsurers' share	R0340	212,331	2,096,339	519,152	2,447,228			657,709
Net	R0400	21,786,773	12,806,172	67,656,266	2,009,182	144,876	134,562	104,537,830	
Expenses incurred	Gross - Direct Business	R0500	2,812,653	3,931,314	22,477,132	3,524,544	2,352,426	67,415	35,165,484
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0610	628,473	448,817	2,092,252	520,325	88,796	7,091	3,785,755
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0620							
	Reinsurers' share	R0630							
Administrative expenses	Gross - Direct Business	R0640							
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0700	628,473	448,817	2,092,252	520,325	88,796	7,091	3,785,755
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0710							
	Reinsurers' share	R0720							
Investment management expenses	Gross - Direct Business	R0730							
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0740							
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0800							
	Reinsurers' share	R0810	595,075	326,820	1,888,651	126,423	4,017	3,696	2,944,681
Claims management expenses	Gross - Direct Business	R0820							
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0830							
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0840							
	Reinsurers' share	R0900	595,075	326,820	1,888,651	126,423	4,017	3,696	2,944,681
Acquisition expenses	Gross - Direct Business	R0910	1,935,479	4,265,007	18,659,940	8,466,691	2,258,509	56,628	35,642,255
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920							
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930							
	Reinsurers' share	R0940	346,374	1,109,330	163,711	5,588,895	1,103		7,207,207
Overhead expenses	Gross - Direct Business	R1000	1,589,105	3,155,677	18,496,229	2,877,795	2,259,613	56,628	28,435,047
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R1010							
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1020							
	Reinsurers' share	R1030							
Balance - other technical expenses/income	Gross - Direct Business	R1040							
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R1100							
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1210							
	Reinsurers' share	R1300							35,300,767
Total technical expenses									

4. S.17.01.01 PROVISIONS TECHNIQUE NON-VIE

				Direct business and accepted proportional reinsurance						Total Non-Life obligation											
				Medical expense insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss												
				C030	C080	C090	C010	C015	C030												
Technical provisions calculated as a whole																					
Technical provisions calculated as a whole	Direct business																				
Technical provisions calculated as a whole	Accepted proportional reinsurance business																				
Technical provisions calculated as a whole	Accepted non-proportional reinsurance																				
Total Recoverables from reinsurance/SPV and FinRe after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole																					
Premium provisions	Gross - Total	Gross - direct business	Gross - accepted proportional reinsurance business	Gross - accepted non-proportional reinsurance business	Total recoverable from reinsurance/SPV and FinRe before the adjustment for expected losses	Recoverables from reinsurance (except SPV and FinRe Reinsurance) before adjustment for expected losses	Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	Recoverables from FinRe Reinsurance before adjustment for expected losses	Total recoverable from reinsurance/SPV and FinRe after the adjustment	Net Best Estimate of Premium Provisions	80060	914.938	1.193.758	-	10.455.359	-	594.792	367.050	53.930	-	11.084.659
											80070	914.938	1.193.758	-	10.455.359	-	594.792	367.050	53.930	-	11.084.659
											80090	-	674.096	-	258.049	-	117.253	-	-	-	814.892
											80100	-	674.096	-	258.049	-	117.253	-	-	-	814.892
											80110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
											80120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
											80130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
											80140	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
											80150	914.938	1.193.758	-	10.455.359	-	594.792	367.050	53.930	-	11.084.659
											80160	33.532.305	22.437.634	-	181.242.529	-	3.421.521	199.351	154.214	-	234.104.511
											80170	33.532.305	22.437.634	-	181.242.529	-	3.421.521	199.351	154.214	-	234.104.511
											80180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
											80190	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
											80200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
											80210	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80220	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80230	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80240	45.256	6.079.495	-	1.538.836	-	7.988.712	-	-	-	1.095.109											
80250	45.256	6.079.495	-	1.538.836	-	7.988.712	-	-	-	1.095.109											
80260	33.532.305	22.437.634	-	181.242.529	-	3.421.521	199.351	154.214	-	234.104.511											
80270	32.572.111	20.039.790	-	169.900.486	-	11.497.771	167.699	168.134	-	210.114.051											
80280	4.960.194	2.397.844	-	12.342.043	-	1.983.821	32.652	85.080	-	24.000.460											
80290	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80310	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80320	37.263.981	27.853.444	-	195.360.726	-	5.688.129	192.083	192.585	-	254.790.420											
80330	45.256	6.079.495	-	1.538.836	-	7.988.712	-	-	-	1.095.109											
80340	32.617.367	23.618.102	-	170.787.170	-	4.016.113	167.699	168.134	-	210.114.051											
80350	37.218.625	33.259.010	-	193.576.106	-	13.189.617	192.083	192.585	-	250.884.613											
80360	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80370	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80380	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80390	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80410	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80420	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80430	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80440	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80450	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80460	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80470	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80480	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80490	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80510	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80520	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80530	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80540	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80550	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80570	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80580	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80590	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
80600	914.938	-	-	10.713.343	-	477.568	367.050	53.930	-	11.899.148											

5. S.19.01.01 – SINISTRES EN NON-VIE

S.19.01.01.01 Sinistres payés bruts (non cumulés) - Année

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Précédentes	R0100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-14	R0110	1.882.616	2.538.044	523.398	1.703.491	108.046	53.573	288.611	71.459	623	361.254	58.554	114.198	2.521	4.092	33.039
N-13	R0120	2.293.133	3.334.774	1.249.913	397.392	438.075	1.598.747	442.903	303.315	218.438	55.266	298.935	40.199	5.743	8.870	-
N-12	R0130	5.022.365	3.171.127	1.106.710	2.789.834	373.451	335.280	1.120.830	52.457	165.278	75.265	258.401	62.737	36.309	-	-
N-11	R0140	2.363.335	8.725.547	792.519	596.644	1.891.937	705.372	321.924	593.880	790.501	2.111.305	8.790.980	8.589.862	-	-	-
N-10	R0150	8.590.392	3.947.464	1.853.634	637.530	1.520.993	907.211	739.071	1.109.368	615.206	7.470.786	392.220	-	-	-	-
N-9	R0160	6.031.616	5.650.569	3.307.386	2.115.482	1.097.482	1.755.568	1.454.617	1.828.279	1.146.848	2.444.650	-	-	-	-	-
N-8	R0170	6.303.288	11.933.976	3.513.011	2.038.948	2.398.255	2.606.913	2.991.699	2.485.872	1.702.011	-	-	-	-	-	-
N-7	R0180	7.662.188	14.032.094	10.377.301	5.073.434	3.976.097	10.397.204	1.189.828	4.345.477	-	-	-	-	-	-	-
N-6	R0190	9.746.747	11.435.928	8.791.943	7.986.484	3.456.541	4.127.728	4.688.027	-	-	-	-	-	-	-	-
N-5	R0200	5.443.191	13.174.432	9.590.168	4.088.183	6.617.358	5.536.281	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-4	R0210	5.009.609	13.770.571	7.832.348	6.776.519	7.358.458	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-3	R0220	7.299.328	14.013.038	9.862.144	10.720.633	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-2	R0230	7.360.645	15.684.259	10.708.114	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-1	R0240	7.963.824	15.708.972	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N	R0250	8.145.604	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

S.19.01.01.02 Sinistres payés bruts (non cumulés) - Année en

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	13.698.642	13.698.642
N-14	R0110	33.039	7.247.363
N-13	R0120	8.870	9.202.028
N-12	R0130	36.309	14.569.843
N-11	R0140	8.589.862	19.220.481
N-10	R0150	392.220	25.959.442
N-9	R0160	2.444.650	26.832.496
N-8	R0170	1.702.011	35.433.973
N-7	R0180	4.345.477	54.673.967
N-6	R0190	4.688.027	50.233.397
N-5	R0200	5.536.281	44.449.611
N-4	R0210	7.358.458	40.747.506
N-3	R0220	10.720.633	41.895.144
N-2	R0230	10.708.114	33.753.017
N-1	R0240	15.708.972	23.672.796
N	R0250	8.145.604	8.145.604
Total	R0260	76.937.443	449.735.311

S.19.01.01.03 Meilleure estimation provisions pour sinistres

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes	R0100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-14	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17.100	120.410
N-13	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51.332	465.536	-
N-12	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31.929	518.763	-	-
N-11	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.700.259	1.119.425	-	-	-	-
N-10	R0150	-	-	-	-	-	-	-	-	4.704.952	5.737.959	-	-	-	-	-
N-9	R0160	-	-	-	-	-	-	-	8.608.113	2.348.466	-	-	-	-	-	-
N-8	R0170	-	-	-	-	-	-	10.185.870	11.091.153	-	-	-	-	-	-	-
N-7	R0180	-	-	-	-	-	13.623.114	12.012.514	-	-	-	-	-	-	-	-
N-6	R0190	-	-	-	-	22.122.482	19.564.898	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-5	R0200	-	-	-	27.362.361	24.471.339	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-4	R0210	-	-	-	25.229.718	24.378.624	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-3	R0220	-	-	35.836.532	30.016.391	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-2	R0230	-	43.949.909	42.999.114	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-1	R0240	54.532.349	55.191.655	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N	R0250	59.762.252	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

S.19.01.01.04 Meilleure estimation provisions pour

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
Précédentes	R0100	39.501
N-14	R0110	16.237
N-13	R0120	602.959
N-12	R0130	442.319
N-11	R0140	1.526.462
N-10	R0150	1.551.548
N-9	R0160	4.521.003
N-8	R0170	9.032.317
N-7	R0180	13.806.191
N-6	R0190	20.102.966
N-5	R0200	18.696.627
N-4	R0210	21.515.562
N-3	R0220	26.324.627
N-2	R0230	38.584.235
N-1	R0240	37.243.281
N	R0250	43.234.246
Total	R0260	234.104.511

6. S.23.01.01 – FONDS PROPRES

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010				
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030				
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	50.000.000	50.000.000		
	Subordinated mutual member accounts	R0050				
	Surplus funds	R0070				
	Preference shares	R0090				
	Share premium account related to preference shares	R0110				
	Reconciliation reserve	R0130	94.521.742	94.521.742		
	Subordinated liabilities	R0140				
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	-			-
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180				
	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220				
Deductions	R0230					
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0290	144.521.742	144.521.742	-	-	
Total basic own funds after deductions	R0300					
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300				
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310				
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320				
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330				
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340				
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350				
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360				
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370				
	Other ancillary own funds	R0390				
	Total ancillary own funds	R0400				
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	144.521.742	144.521.742	-	-
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	144.521.742	144.521.742	-	-
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	144.521.742	144.521.742	-	-
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	144.521.742	144.521.742	-	-
SCR	R0580	91.846.268				
MCR	R0600	37.704.501				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	157%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	383%				

7. S.25.01.01 – CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	10.808.248	10.808.248	
Counterparty default risk	R0020	9.890.089	9.890.089	
Life underwriting risk	R0030	-	-	
Health underwriting risk	R0040	16.594.236	16.594.236	
Non-life underwriting risk	R0050	95.162.846	95.162.846	
Diversification	R0060	-	-	
Intangible asset risk	R0070	-	-	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	105.955.824	105.955.824	

			Value
			C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation		R0120	
Operational risk		R0130	6.690.602
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150	-
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200	91.846.268
Capital add-ons already set		R0210	
Capital add-ons already set	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	
Solvency capital requirement		R0220	91.846.268
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
	Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
	Net future discretionary benefits	R0460	

8. S.28.01.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	32.572.111	23.525.639
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	-	-
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	-	-
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	-	-
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	-	-
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	-	-
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	29.036.959	14.084.646
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	169.002.550	95.210.955
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	-	9.713.813
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	-	3.645.251
Assistance and proportional reinsurance	R0120	-	-
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	168.134	267.758
Non-proportional health reinsurance	R0140	-	-
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	-	-
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	-	-
Non-proportional property reinsurance	R0170	-	-

		Value
		C0070
Linear MCR	R0300	37.704.501
SCR	R0310	91.846.268
MCR cap	R0320	41.330.820
MCR floor	R0330	22.961.567
Combined MCR	R0340	37.704.501
Absolute floor of the MCR	R0350	4.000.000
Minimum Capital Requirement	R0400	37.704.501

ANNEXE II : LEXIQUE

RSR - Regular Supervisory Report :

Rapport régulier au contrôleur à destination du Superviseur.

SFCR - Solvency and Financial Condition Report:

Rapport public sur la solvabilité et la situation financière.

BE - Best Estimate :

Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs

BSCR - Basic Solvency Capital Requirement / Capital de Solvabilité Requis de Base :

Exigence en capital correspondant à l'agrégation des modules Vie, Non-Vie, Crédit, Marché et Santé.

IDA/IDP - Impôts différés actifs/passifs :

Impôts théoriques dus aux écarts de revalorisation entre bilan comptable et économique.

MCR - Minimum Capital Requirement / Minimum de Capital Requis :

Exigence en capital en deçà de laquelle les fonds propres économiques ne peuvent passer sous peine, pour l'organisme, de se faire retirer son agrément.

NSLT - Non Similar to Life Techniques:

Santé Non Similaire à la Vie

SCR - Solvency Capital Requirement / Capital de Solvabilité Requis :

Exigence en capital nécessaire pour couvrir une perte bicentenaire (probabilité de 0,5% à horizon 1 an).

SLT - Similar to Life Technique:

Santé similaire à la Vie

USP - Undertaking Specific Parameters / Paramètres spécifiques à l'organisme :

Ce sont des méthodologies standardisées permettant de remplacer certains paramètres de la formule standard.

ACPR :

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

EIOPA :

European Insurance and Occupational Pensions